

Collectif Mines d'Uranium

Anciennes mines d'uranium françaises : la banalisation avance, la pollution persiste

Les activités d'extraction du minerai d'uranium, entre 1946 et 2001, sur plus de 200 sites répartis sur 27 départements français ont généré des quantités colossales de déchets radioactifs¹ et provoqué des contaminations radioactives sur un très grand nombre de secteurs. Les associations locales et la CRIIRAD se battent depuis plusieurs décennies pour l'assainissement des sites. Sous leur pression des avancées ont été obtenues, mais 20 ans après la fermeture de la dernière mine les problèmes restent innombrables : défaillance des systèmes de [traitement des eaux](#), persistance de pollutions [connues depuis plusieurs décennies](#), banalisation voire [valorisation](#) de sites pourtant contaminés, défauts d'information des riverains, ...

Le site des Pierres Plantées

À l'occasion de sa 10^{ème} réunion annuelle qui s'est tenue les 28 et 29 août 2021, le Collectif Mines d'Uranium² a pu constater que le site de l'**ancienne mine d'uranium des Pierres Plantées**, sur la commune de Grandrieu en **Lozère**, n'échappait pas à la règle.

Un promeneur peut longer le site, voire y pénétrer, sans soupçonner la présence d'une ancienne mine d'uranium et les risques associés. Comme le montrent les mesures effectuées par le laboratoire de la CRIIRAD, des secteurs accessibles au public (chemin longeant le nord du site, bosquet) présentent des anomalies radiologiques, et le ruissellement des eaux issues du site minier entraîne une contamination des terrains avoisinants, dont certains sont utilisés pour le pâturage du bétail.

Pour en savoir plus : [note d'information CRIIRAD « Pierres Plantées »](#)

La pollution des eaux

La pollution des eaux, observée aux Pierres Plantées, concerne de nombreux anciens sites miniers. Sur le site des Bois Noirs (Loire), la CRIIRAD a [mis en évidence en 2014](#) une très forte contamination des mousses aquatiques dans la rivière Besbre en aval d'une station de traitement des eaux. Une nouvelle station, mise en service fin 2020 par ORANO, a présenté des [dysfonctionnements](#) dès début 2021 (sous-dimensionnement par rapport aux épisodes de fonte des neiges ; colmatage de filtres). À l'Écarpière en Loire-Atlantique, l'exploitant ORANO a fait part en 2021 de son intention de transférer le traitement des eaux minières à l'État dans le cadre du code minier, beaucoup plus laxiste que le régime des ICPE³ encadrant jusqu'à présent cette activité.

¹ Environ **200 millions de tonnes de « stériles »** (activité massique totale : de l'ordre de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers de Bq/kg et parfois au-delà), ce qui les classe dans la catégorie des déchets radioactifs de Très Faible Activité à Vie Longue ou TFA/VL) et plus de **50 millions de tonnes de résidus d'extraction d'uranium** (activité massique totale : de l'ordre plusieurs centaines de milliers de Bq/kg ce qui les classe dans la catégorie des déchets radioactifs de Faible Activité à Vie Longue ou FA/VL).

² Collectif d'associations [créé en 2012](#) pour lutter contre les effets environnementaux et sanitaires des mines d'uranium en France et au Niger.

³ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Des projets de parcs photovoltaïques sur des sites de stockage de déchets radioactifs !

Si le site des Pierres Plantées ne comporte aucune mention de son passé minier, on y trouve en revanche plusieurs panneaux signalant un projet d'implantation de parc photovoltaïque. Comme le constatent les associations membres du Collectif Mines d'Uranium, les projets de ce type se multiplient sur les anciens sites miniers.

Le 4 août 2020, la **centrale photovoltaïque** installée en 2014 sur le site de l'ancienne usine d'extraction d'uranium de **l'Écarpière, en Loire-Atlantique**, a subi un **incendie**. Du fait d'un court-circuit et du manque d'entretien de la végétation, le feu s'est propagé sur près de 25 hectares de prairies et de broussailles. La station de traitement des eaux (qui permet d'abaisser la concentration en éléments radioactifs des eaux minières avant rejet dans la rivière Moine) a été arrêtée pendant 13 jours.

Plusieurs autres projets⁴, sont en passe de voir le jour et cette fois sur les **stockages mêmes de résidus d'extraction d'uranium**. Les sites concernés sont situés à **l'Écarpière**, dans le **Lodévois** (Hérault), ainsi qu'en **Haute-Vienne** où sur les 6 projets à l'étude, 3 concernent des sites de stockage de résidus (site industriel de Bessines, Montmassacrot, et le Bernardan)⁵. Alors que ces déchets sont déjà stockés dans des conditions totalement dérogatoires à ce qu'exigent leur dangerosité et leur durée de vie, l'État s'emploie à rogner les maigres garanties apportées par les servitudes d'utilité publique (interdiction de percer la couche de sol qui recouvre les déchets radioactifs) afin d'autoriser l'exploitation de ces sites à risque.

Pour en savoir plus : [note d'information CRIIRAD « Photovoltaïque et déchets uranifères »](#)

Les revendications du Collectif Mines d'Uranium

Pour le Collectif Mines d'Uranium, des préalables stricts à l'examen éventuel de projets photovoltaïques sur d'anciennes mines d'uranium, en particulier sur les sites de stockage de résidus, doivent être exigés.

L'État doit en priorité dans les plus brefs délais :

- renforcer les prescriptions réglementaires relatives aux conditions de stockage de ces déchets des anciennes mines d'uranium, qui actuellement dérogent aux exigences requises pour des déchets radioactifs de catégories TFA-VL et FA-VL ;
- mettre à jour la réglementation qui contient des dispositions obsolètes (s'agissant notamment des teneurs limites en uranium dans les eaux, beaucoup trop élevées) et de nombreuses lacunes ;
- mettre en place une surveillance adaptée (incluant notamment une cartographie correcte du radon atmosphérique) ;
- prévoir le financement de contre-expertises par des laboratoires indépendants, en complément de l'auto-surveillance de l'exploitant et des contrôles officiels qui n'apportent pas de garanties suffisantes⁶ ;
- sécuriser les sites (y compris les versées à stériles) par la mise en place de clôtures dissuasives et correctement entretenues ;
- informer le public sur la nature des sites et des risques associés par la mise en place d'une signalisation adaptée.

Par ailleurs, l'État doit assumer ses responsabilités et sanctionner la violation des prescriptions réglementaires, qu'il s'agisse de la pollution des eaux en aval des installations de traitement des eaux, ou du non-respect des servitudes⁷.

⁴ La plupart de ces projets sont portés par la société NEOEN, excepté celui de Montmassacrot, porté par la société Total Solar.

⁵ http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6_css87-point-photovoltaïque.pdf.

⁶ Comme le montre par exemple le cas du parking du stade de football de [Gueugnon en Saône-et-Loire](#), où la pollution, non détectée par l'exploitant et les études contradictoires officielles, avait été identifiée par la CRIIRAD.

⁷ Comme le montre l'exemple de [Saint-Pierre dans le Cantal](#) où des aménagements destinés à des activités de loisirs ont été construits sur le site de stockage de résidus).

Enfin, alors que rien n'est prévu pour le financement à moyen et long terme des installations de stockage, le Collectif Mines d'Uranium demande que cette question soit traitée avant tout projet de banalisation et dans le respect du principe pollueur-payeur (les déchets sont à la charge de ceux qui les ont produits).

Contacts du Collectif Mines d'Uranium

Associations nationales, France

Collectif Mines d'Uranium : Arlette Maussan, 04 70 59 73 50, arlette.maussan@gmail.com

CRIIRAD: Julien Syren, 06 03 74 00 55, julien.syren@criirad.org

Associations locales, par département, France

Cantal : « Nos enfants et leur sécurité », Georges Haag, 04 71 67 35 91

Cantal : « Pour notre Qualité de Vie », Gilbert Audit, 04 71 69 62 91, gilbert.audit@wanadoo.fr

Côtes d'Armor : « SdN Trégor », sdn-tregor@laposte.net

Creuse : « Oui à l'Avenir », Jean-Pierre Minne, 05 55 66 50 24, jean-pierre.minne@wanadoo.fr

Deux-Sèvres : « NORIA », Jean-Pierre Piednoir, 05 49 81 97 44, jpdany.piednoir@icloud.com

Hérault : « ADN34 » Odile Kadoura, 04 67 57 49 74, odile.kadoura@free.fr

Loire : « Collectif Bois Noirs »: Arlette Maussan, 04 70 59 73 50, arlette.maussan@gmail.com

Loire-Atlantique : « Moine et Sèvre pour l'Avenir », Marie-France Gauthier, 06 87 17 61 00, 02 51 09 23 78, mfranceg@orange.fr

Loire-Atlantique « Cap Radioactivité », Jean-Max Estay, radioactivite@vpbn.fr

Morbihan : « Roz-glas », Patrick Boulé, 02 97 51 65 92, 06 84 14 58 87, rozglas@laposte.net

Puy-de-Dôme : « Puy-de-Dôme Nature Environnement », Yves Reverseau, 06 84 71 80 84, pddne@laposte.fr

Saône-et-Loire : « V P E G », Antonin Zumbo, antonin.sum@orange.fr

Associations en rapport avec l'exploitation de l'uranium au Niger

AGHIRIN'MAN, Almoustapha Alhacen : aghirin_man@yahoo.fr (association basée à ARLIT, NIGER)

Les Amis d'AGHIRIN'MAN : Anne Hollard, anne.hollard@orange.fr

CRIIRAD : Bruno Chareyron, 06 27 27 50 37, bruno.chareyron@criirad.org